



LE PARTENAIRE  
MAINTENANCE DE  
VOTRE PATRIMOINE  
IMMOBILIER

**FACTURE N° 4070039**

Assainissement, Curage  
Plomberie, Recherche de fuites  
Electricité, Propreté  
24h/24 – 365j/365

N/REF : 26/06/2024 8H59 C:005360 I:18517  
V/REF : 948700  
V/Email reçu le Mercredi 26/06/2024 à 8H59

SEMCODA  
Agence De Villeurbanne  
31 RUE LOUIS GUERIN  
CS 30086  
69100 VILLEURBANNE

V/REF.IMM. 01374  
IMMEUBLE : JOSEPH MARTINET-1374  
1, AVENUE PIATON  
.  
69100 VILLEURBANNE

Vaulx en Velin, le 01 Juillet 2024

Référence Marché: M\_230809003-1  
LOCALISATION : ALLEE N1 PIATON - EMPLOYE D'IMMEUBLE TEL \*0666452423\*  
MOTIF : INTERVENIR SUITE REF 9/04/2024 A 12H11 -  
REPARATION PORTE PAR SOUDURE DE 2 PAUMELLES (MILIEU + BAS)  
Donneur d'ordre : M. L. JOUMNI

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 28/06 A 10H00 :  
PREPARATION DU SUPPORT

INTERVENTION A PARTIR DE LA PORTE HALL D'ENTREE  
REPARATION :  
- POINT DE SOUDURE SUR PAUMELLE MILIEU ET EN PARTIE BASSE  
CONTROLE DE BONNE FERMETURE-OUVERTURE

NOTRE PERSONNEL CONSTATE APRES REPARATION DES JEUNES COMMENCENT A METTRE  
DES COUPS DE PIEDS DANS LA PORTE  
REPLI DU CHANTIER

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER Email envoyé le 28/06/24 à 16H37 M. L. JOUMNI

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.  
Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.  
Nettoyage du chantier.  
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix  
d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.



LE PARTENAIRE  
MAINTENANCE DE  
VOTRE PATRIMOINE  
IMMOBILIER

**FACTURE N° 4070039**

Assainissement, Curage  
Plomberie, Recherche de fuites  
Electricité, Propreté  
24h/24 – 365j/365

| Quantité                 | Heures - Suppléments - Descriptif        | N°BT | P.U. HT |               |
|--------------------------|------------------------------------------|------|---------|---------------|
| 1,00                     | MS00001-Forfait déplacement Ag.Villeurb. | 2    | 55,88   | 55,88         |
| 1,00                     | MS00053-Reglage de porte de hall/ext.    | 2    | 50,80   | 50,80         |
| 2,00                     | MS00046-Rempl.Paumelles/Fiches pr menuis | 2    | 20,32   | 40,64         |
| TOTAL H.T. ....          |                                          |      |         | 147,32        |
| T.V.A. a 10,00% .....    |                                          |      |         | 14,73         |
| TOTAL T.T.C. ....En EURO |                                          |      |         | <u>162,05</u> |

**Valeur en votre règlement au 31 Aout 2024**

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



## Bon de Commande

N° : 948700 du 26/06/2024

Pr.

SEMCODA  
AGENCE DE VILLEURBANNE  
31, rue Louis Guérin  
CS 30086  
69100 VILLEURBANNE  
Tel:04.78.93.21.92

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention  
"Travaux Urgents" sur la facture

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

**Exemplaire à joindre à la facture  
dont le libellé sera conforme  
aux instructions figurant au bas de page**

### Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Fax : 04.78.79.35.35 Mail: centreappels@servimo.fr;

### Référence de la Demande

THCMEEPCI Txv hors contra Menuiseries ext Partie cne int.

01-EE-2211-ENT-61563100

Marché : M - 230809003-1

### Lieu d'intervention

1 AVENUE PIATON

RESIDENCE JOSEPH MARTINET

69100 VILLEURBANNE

01374-00001-00001 1 AVENUE PIATON

RESIDENCE JOSEPH MARTINET

### Délai

Date limite exécution : 11/07/2024

### Observations

**M. JOUMNI 0676954793**

**EMPLOYE D'IMMEUBLE 0666452423**

**REPARATION PORTE PAR SOUDURE DE 2 PAUMELLES (MILIEU + BAS)**

**VOIR BC 938748**

**MERCI**

**Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.**

| Prestation à réaliser                                                     | Qté  |
|---------------------------------------------------------------------------|------|
| MS00001 Forfait déplacement                                               | 1,00 |
| MS00005 MENUISERIE / SERRURERIE INTERIEURE<br>SOUDURE PAUMELLE PORTE HALL | 1,00 |

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par JOUMNI Lotfi le 26/06/2024

Visa pour bonne exécution  
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Le Responsable d'Agence,  
Alban BLOCHET

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE



## Bon de Commande

N° : 948700 du 26/06/2024

Pr.

SEMCODA  
AGENCE DE VILLEURBANNE  
31, rue Louis Guérin  
CS 30086  
69100 VILLEURBANNE  
Tel:04.78.93.21.92

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon  
CS 91007  
01009 BOURG en BRESSE CEDEX  
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

## Attestation simplifiée

### 1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE VILLEURBANNE 31, rue Louis Guérin CS 30086 69100 VILLEURBANNE**

### 2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement  
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation) .....

Les travaux sont réalisés dans :

- ☐ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation  
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage  
☒ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de ..... millièmes de l'immeuble  
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **1 AVENUE PIATON RESIDENCE JOSEPH MARTINET 69100 VILLEURBANNE**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

### 3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)  
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :  
*Cochez les cases correspondant aux éléments affectés*  
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures  
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques  
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

*NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit*

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %  
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

### 4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

*Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)*

Fait à **VILLEURBANNE**

le **26/06/2024**

Signature du client ou de son représentant

**Nadia DIAF**

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 948700